DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION

SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL DU GARDON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE

ESTEZARGUES
1/2

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

Légende:

- F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort
- F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort
- M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré
- M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré
- M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
- R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
- R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
- R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
- Courbes isocotes
- XX.XX — Cote PHE extraite de la modélisation de la crue de référence

Echelle: 1/5 000e

0 — 125 — 250

mètres

N